

Communiqué de presse



18 février 2022

Poursuite du droit d'alerte des élus du Comité Social et Économique Central d'EDF sur la situation préoccupante de l'Entreprise

Les élus du Comité Social et Économique Central d'EDF SA, réunis en séance le 18 février 2022, à Paris, décident de poursuivre leur procédure d'alerte, conformément à l'article L2312-64 du Code du travail et engagent une expertise économique, conformément aux dispositions de l'article L2315-95 du Code du travail.

Ils considèrent que les réponses apportées par la Direction au droit d'alerte déposé le 4 février 2022, sont de nature à confirmer leurs craintes de voir remises en cause les missions de service public, les activités, les conditions de travail et d'exercice des métiers de l'Entreprise.

Aucun élément ne permet aux représentants du personnel de réaliser une analyse objective et approfondie à partir des documents remis.

Lors de la séance de ce jour, un « plan d'action » qui s'apparente à un plan de sauvetage conçu en urgence par la Direction et l'État, a été présenté six semaines après que le gouvernement ait contraint EDF à brader davantage sa production à la concurrence avec une vente à perte.

Contraint par des décisions gouvernementales qui accentuent dangereusement une situation industrielle déjà difficile et identifiée en ce début d'année, ce plan repose étonnamment sur plusieurs inconnues : l'évolution du prix de l'électricité sur les marchés financiers, les engagements du prochain gouvernement en matière de politique tarifaire, le niveau de production nucléaire. A ce stade, il est préférable de parler des prévisions de « Madame Irma » plutôt que d'un plan d'action avec des consolidations stratégiques que mérite EDF pour son avenir.

Les élus du Comité Social et Économique Central d'EDF, représentants les organisations syndicales FNME-CGT, CFE Énergies, FCE-CFDT, FO Énergie et Mines, confirment leurs plus sérieuses inquiétudes et mandatent une expertise économique, afin de leur permettre de mesurer les impacts sur les conditions d'exercice des missions d'EDF.

Contacts presse :

Philippe Page Le Mérour, secrétaire du CSEC
06 47 76 16 81 - philippe.page-le-merour@edf.fr

Gwenaél Plagne, secrétaire adjoint du CSEC
06 60 22 65 89 - gwenael.plagne@edf.fr

